

Gil Faivre, Martine Dumérain
19, Les Fougères
87290 - St-Sornin-Leulac

le 26/12/22

à Monsieur le Président du SMIPAC

Objet : participation à la concertation à propos du projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière (PAC) dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Monsieur le Président,

Par la présente, nous tenons à vous faire part de notre opposition catégorique à ce projet.
En voici les raisons principales.

Les bouleversements planétaires (changements climatiques, conflits, crises sanitaires) nous montrent qu'il est urgent de d'adopter des modèles économiques plus simples, plus courts, plus proches des gens.

La concentration des lieux de production, des lieux de transformation et des lieux de stockage impose un flux (marchandises, personnes) qui, même si on l'appelle "mobilité", prend du temps aux gens pour rejoindre leur lieu de travail, consomme énormément d'énergie en produisant la majorité du CO2 en cause dans la transformation des climats.

La zone prévue pour l'extension est actuellement un bocage typique du secteur de la Basse Marche, inscrite dans l'Atlas des paysages sous le nom de "campagne parc". Elle recèle tout le cortège faunistique et floristique témoin d'un écosystème en équilibre, ce qui signifie que la place de l'homme et des autres espèces vivantes est stable depuis longtemps. Personnellement, nous retenons que plus de 70 espèces d'oiseaux y ont été très récemment recensées.

On voit dans les alentours (de la Souterraine à Bessines, pour préciser), de nombreux sites qui pourraient servir d'implantation à quantité d'entreprises, à condition de les réhabiliter. Les lieux de travail seraient ainsi plus proches des lieux d'habitation, favorisant une relocalisation (habitants, commerces...) et une mobilité économe en temps, en pollution et en risques d'accidents.

Y aura-t-il création d'emplois ? Certainement... Mais quelle étude le montre ? Et si c'était le cas, la réimplantation d'entreprises plus proches des bourgs ne remplirait-elle pas le même contrat ?

Enfin, reste une question fondamentale. Pourquoi vivons-nous dans cette région, pourquoi y sommes-nous attachés ?

Ce qui nous touche au plus profond de nous-mêmes, ce qui nous dépasse et qu'il faut rendre visible, c'est l'environnement paysager, cette alternance de zones ouvertes et de haies qui les séparent, ce rythme, cette alternance, cette mosaïque de milieux. Quand, depuis la Croix du Breuil, le regard vient s'accrocher à cette tour de plus de 30 mètres (Biocropservices), on ne peut que refuser toute extension, quelque soient ses promesses.

En espérant vivement que cet avis puisse être considéré, en votre qualité de représentant des citoyens, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

